

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**vers une nouvelle coopération entre l'Université, la Région et la CUB -
Convention de site**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. Le contexte

Durant l'été 2009, les membres de l'Université de Bordeaux (Pôle de Recherche d'Enseignement Supérieur de Bordeaux, PRES) et de la CUB ont convenu de la remise à plat de leurs relations afin d'élargir le partenariat formé initialement avec la Région et l'Etat, et promouvoir un projet de développement durable de l'Université.

Ce projet est indissociable de la stratégie métropolitaine de la CUB : Emploi, Habitat, Déplacements, Nature (EHDN).

En effet, l'Université contribue au succès des différentes composantes de cette stratégie, par son poids démographique (70 000 étudiants et employés), pour le maintien de la croissance en termes d'Emploi et d'innovation, pour l'Habitat et la Nature compte tenu de l'importance des potentialités foncières, pour les Déplacements.

L'Université de Bordeaux concentre 60 000 étudiants -dont 3 000 doctorants- et 6 500 chercheurs sur quatre sites universitaires répartis au sud de l'agglomération (Domaine Universitaire de Pessac-Talence-Gradignan), à l'ouest (CHU Carreire), sur la rive droite (Bastide), et en cœur d'agglomération (Victoire). Mais c'est également un moteur essentiel d'attractivité par le rayonnement des équipes de recherche (110 unités de recherche, dont 70 mixtes), le potentiel de valorisation économique, l'accueil des étudiants et professeurs étrangers. Les effectifs devraient encore augmenter dans les années à venir, notamment si l'Université devient plus attractive pour les étudiants non Aquitains.

Par son importance, le monde universitaire a, de fait, des retombées extrêmement fortes sur l'ensemble du territoire de la CUB et est au cœur de nombreuses politiques menées ou soutenues par elle : transports avec la desserte des campus par le tramway ou les tarifs préférentiels, réseaux et services publics, sans négliger le développement économique direct (valorisation de la recherche, sous-traitances) et indirect (commerces, services ...).

Par ailleurs, les sites d'implantation représentent un enjeu urbain majeur et doivent être intégrés dans une perspective globale sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. L'Université de Bordeaux occupe des espaces importants (260 hectares, dont 235 pour le

site de Pessac-Talence-Gradignan), désormais bien desservis par les transports en commun. Cependant, pour des raisons historiques le développement de ces sites a manqué de cohérence avec l'urbanisme des quartiers avoisinants. Cette réalité, évidente pour le campus de Pessac-Talence-Gradignan (dit « Campus PTG »), peut aussi être constatée sur le site de Carreire, avec des contraintes autres (sécurité, etc.). Par ailleurs, de nouveaux enjeux ont émergé autour des thématiques du développement durable :

- Gestion de l'eau en raison des vastes espaces naturels ou imperméabilisés (parkings) du Campus ;
- Gestion des déchets aujourd'hui peu organisée et pouvant être optimisée en lien avec la compétence CUB ;
- Gestion de la mobilité (transports en commun et plans de mobilités) ;
- Intégration autour d'une démarche de projet urbain ;
- Extension des secteurs résidentiels au cœur de l'Université, pour un habitat plus diversifié.

La stratégie de rénovation améliorera l'attractivité du campus pour les étudiants et pour les jeunes entreprises à la recherche de nouveautés et d'innovations. De fait, c'est toute l'agglomération qui pourra profiter de cette population « créative ». Par ailleurs, l'investissement de la CUB visera à assurer l'insertion urbaine durable des secteurs du domaine universitaire, en assurant la perméabilité avec les quartiers avoisinants et une diversification des fonctions et des usages.

Des besoins d'investissements importants ont été identifiés notamment en matière de réseaux, de services publics et privés et de commerces.

Il s'agit aujourd'hui de valider la signature de la convention de site.

2. L'Opération Nationale Campus et la convention de site

2-1 Organisation de la gouvernance et de la maîtrise d'ouvrage

Le Plan Campus engagé par le gouvernement en 2008 vise à financer massivement et de manière ciblée la remise en état de bâtiments universitaires dégradés, et à faire émerger des campus d'Excellence en utilisant les revenus du produit de la cession de parts dans le capital d'EDF (3,5 milliards d'euros), complété par une dotation de 1,5 milliards d'euros au titre du grand emprunt (« Initiatives Excellence »). Le projet de l'Université de Bordeaux (appelé « Vers un nouveau modèle d'Université ») a été initialement chiffré à 538 M€ par l'équipe du PRES (hors logement étudiant).

Ce projet est essentiellement immobilier et se concentre sur les bâtiments universitaires. D'autres universités dans d'autres agglomérations ont choisi de diversifier les thématiques en fonction des besoins, notamment sur le logement étudiant (Grenoble) ou l'aménagement des transports en commun (Montpellier).

L'Etat a finalement affecté une dotation de 475 M€ au projet bordelais, dont les intérêts permettront de générer 20 M€ de recettes annuelles affectées au financement de la remise en état, de l'exploitation et de la maintenance d'environ 60 % des bâtiments de l'Université de Bordeaux. Cela permettra de réaliser entre 170 et 200 M€ de travaux, montant que la Région s'est engagée à accompagner pour un volume équivalent sur le mode de « 1 euro Etat = 1 euro Région ». Cette opération de 400 M€ couvrira un investissement qui sera

étalé sur 8 à 10 ans et une maintenance sur 25 ans. Il ne s'agit pas d'une poursuite des travaux entrepris dans le cadre du CPER 2001-2013, mais bien une démarche complémentaire.

L'intervention de la CUB est focalisée sur les opérations d'accompagnement et d'insertion urbaine, l'établissement public n'ayant pas vocation à intervenir sur la rénovation des bâtiments.

Les engagements financiers précités devront être matérialisés par la signature de conventions, préalables obligatoires au lancement des opérations. Les signataires de ces documents contractuels seront l'Université de Bordeaux, l'Etat, la Région, la CUB, la Caisse des Dépôts et Consignation (Annexe n°1).

L'Université de Bordeaux a choisi un montage financier particulier. Une société (avec un statut de société anonyme simplifiée, SAS) a été créée par l'Université qui possède 51% du capital, les autres participants sont la Caisse de Dépôts et la Région (le pacte d'associé a été signé fin 2009). Cette société de réalisation immobilière et d'aménagement se voit confier la gestion du foncier et du patrimoine, ainsi que la réalisation des aménagements. Elle sera maître d'ouvrage des opérations et en assurera la gestion.

N'étant pas membre de la société, certaines interventions de la CUB au titre de la convention de site pourraient lui être déléguées pour des raisons techniques (imbrication d'opération essentiellement). Les modalités de cette action resteront à déterminer.

2-2 Contenu de la convention de site et intervention de la CUB

Les opérations au titre de la convention de site concernent la construction, mais surtout la restructuration et la réhabilitation du patrimoine bâti universitaire. En complément, le projet comprend deux volets « aménagement du campus » et « vie du campus », sur lesquels porterait l'intervention de la CUB. Selon les secteurs, la programmation est avancée à des degrés divers.

Au titre du volet « aménagement du campus », la CUB s'engage à améliorer l'accessibilité et la qualité des espaces publics (espaces publics structurants, voirie de desserte) pour favoriser les liaisons entre les centralités existantes du campus (bâtiments universitaires, sites de restauration, équipements sportifs et sociaux), mais aussi entre les services urbains existants (intermodalité).

Au titre du volet « vie de campus » l'engagement de la CUB vise à développer ou à améliorer l'offre de services de proximité, notamment les services de médecine préventive (sur le domaine universitaire de PTG et à Carreire), plusieurs pôles de vie, des maisons afin d'accueillir les associations. Ces engagements visent à permettre aux étudiants de pouvoir travailler et échanger le soir, le week-end, voire pendant les vacances dans des lieux conviviaux et modernes (liaisons internet haut débit, salles d'étude, lieux de débat, restauration).

La première tranche opérationnelle sur le secteur de Talence et l'Université des Sciences Bordeaux 1 est la plus avancée et devrait commencer rapidement après la signature de la convention de site, pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012 comme présenté dans le tableau ci-dessous (engagements de la CUB au titre de la convention de site).

Cette tranche opérationnelle est estimée à 100 M€, correspondant à 25 % du total de l'investissement de l'Opération Nationale Campus, pour un tiers des bâtiments inscrits. Sur ce montant, 23 M€ concernant l'accompagnement des opérations immobilières, pourraient être pris en charge par la CUB selon la programmation ci-après.

Liste des opérations avec interventions possibles de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre de l'Opération Campus

Volet concerné	Nom de l'opération	Nature du type d'intervention	Participation
aménagement des espaces publics	médecine préventive (PTG)	maîtrise d'ouvrage : aménagement des espaces extérieurs, 200m de chaussée à reprendre	1,40
	station de tramway Peixotto (PTG)	maîtrise d'ouvrage : aménagement d'une place piétonne et des espaces verts	4,00
	station de tramway Béthanie (PTG)	maîtrise d'ouvrage : aménagement d'une place piétonne et des espaces verts	2,40
	esplanade des Arts (PTG)	maîtrise d'ouvrage : traitement des espaces verts et cheminements piétons	6,00
	station de tramway François Bordes (PTG)	maîtrise d'ouvrage : requalification de la voirie, modification du carrefour et aménagement d'une place piétonne	3,00
	avenue Roul (PTG)	maîtrise d'ouvrage : aménagement des accès vers Bordeaux1 et aménagement de la passerelle vers la BU1	0,20
	aménagement de l'espace public libéré par la démolition de la Cité Léo Saignat (Carreire)	maîtrise d'ouvrage : aménagement de l'espace public	6,00
	deuxième et troisième phase de l'opération campus (en attente de programmation: Carreire, secteur Centre et Ouest PTG, équipements sportifs)		
		TOTAL	38,00
service vie étudiante et vie du campus	4 études de secteur (Carreire et PTG)	co-maîtrise d'ouvrage	0,40
	nouvel espace étudiant sur site libéré par le déplacement d'Odontologie (Victoire)	participations financières	3,00
	Maison de vie Mascaret (Carreire)	participations financières	0,70
	Halle des sports	participations financières	0,70
	Pôle de vie PTG	participations financières	4,00
	aménagement des zones sportives	participations financières	4,70
		TOTAL	13,50
TOTAL GENERAL		en millions d'euros	51,50

Interventions de la 1er phase de l'Opération Campus
Interventions de la seconde phase de l'Opération Campus

En prévision des tranches à venir, dont la programmation n'est pas encore arrêtée sur le volet espaces publics, mais compte tenu de l'ampleur des secteurs à rénover, une provision de 15 M€ pourrait être réservée. Enfin, les estimations sur le volet vie étudiante se montent à 13.5 M€, portant la participation de la CUB, au titre de la convention de site, à environ **50 M€**. Cet effort significatif explique que la CUB soit signataire de la convention de site et membre du comité de pilotage de l'Opération Campus, conformément au protocole d'accord signé par l'ensemble des partenaires le 20 septembre 2010 en présence de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

« Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le rapport en bureau du 7 Octobre « Vers une nouvelle collaboration entre l'Université, la Région et la CUB »

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité d'officialiser les nouveaux partenariats avec l'Université de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : Valider les propositions d'engagements financiers au titre de la convention nationale de l'Opération Campus avec une prévision des investissements de 50 M€ pendant une dizaine d'année,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de la convention de site de l'Opération Campus,

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les budgets des exercices 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, chapitre 204, fonction 23, compte 20411, CRB D110.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-JACQUES BENOIT

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 NOVEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2010